



RENTE CERTAINE

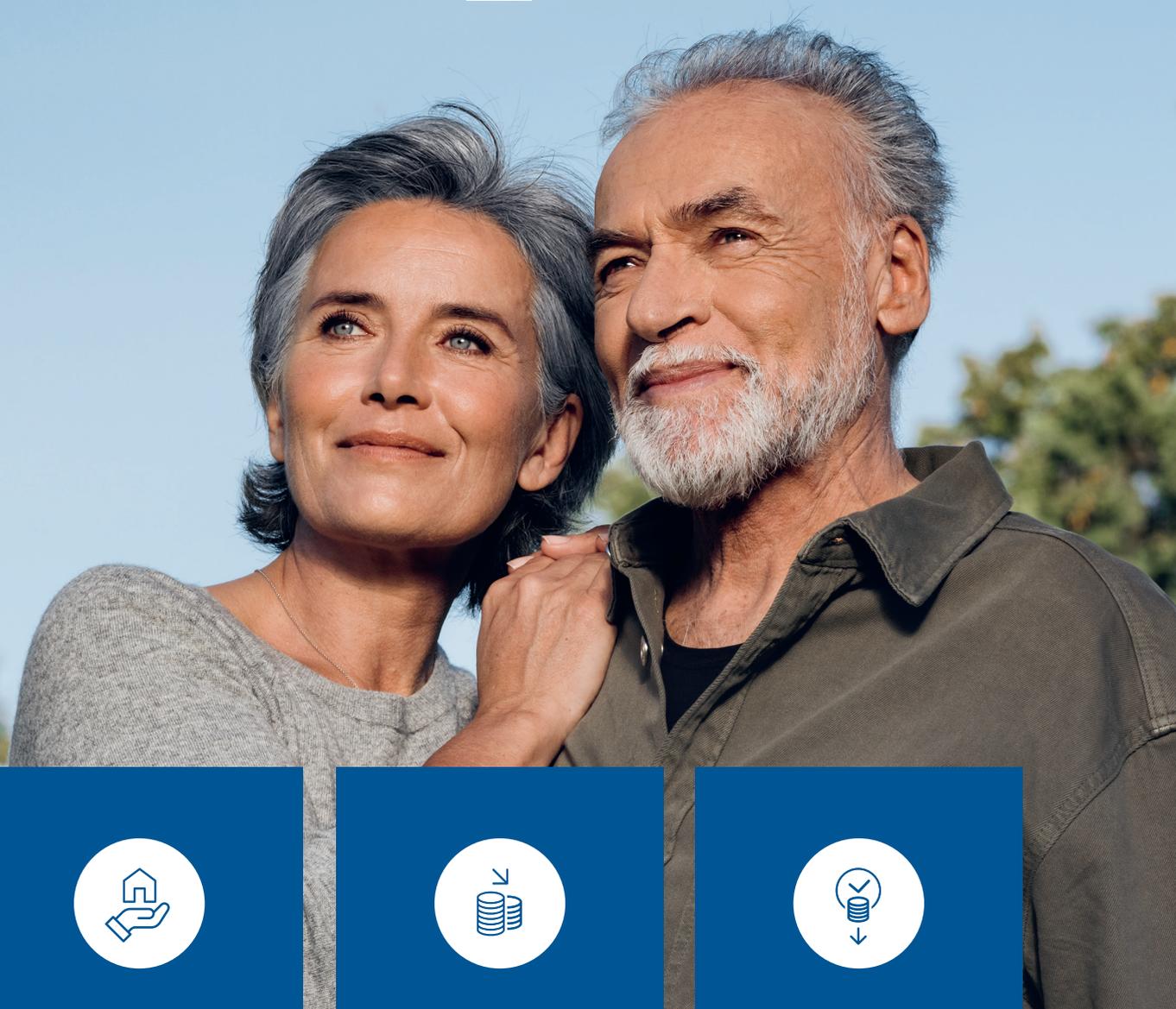
La rente sécurisée
et fiscalement attractive

TAUX GARANTI



RENTES GENEVOISES
1849

LES AVANTAGES *DE NOTRE RENTE CERTAINE*



La transmission
du patrimoine familial



Une fiscalité
plus qu'avantageuse



Un revenu régulier
et sécurisé pendant
la durée de votre choix

Mais aussi...

*Une prime non soumise au droit de timbre fédéral de 2.5 %
La souplesse d'un produit sur mesure
La complémentarité entre la rente certaine et la rente viagère*

LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE *SUR MESURE*

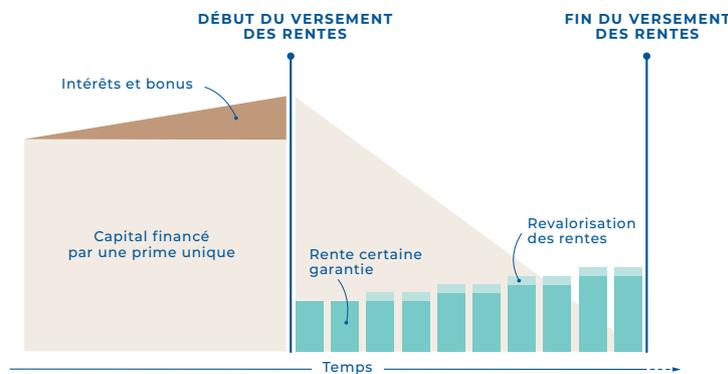
Vous anticipez un besoin de liquidités supplémentaires pendant une période donnée ? Choisissez notre rente sécurisée et profitez de sa fiscalité attractive.

La sécurité financière sur mesure

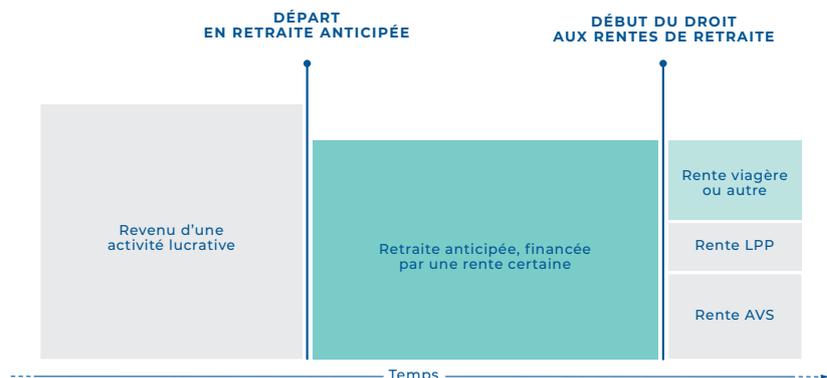
Financée par une prime unique (schéma 1), notre rente certaine est la solution parfaite pour financer votre retraite anticipée (pont AVS, schéma 2), en complément d'une rente viagère (schéma 3), ou pour un besoin de liquidités supplémentaires pendant une période donnée.

Un revenu régulier sur mesure

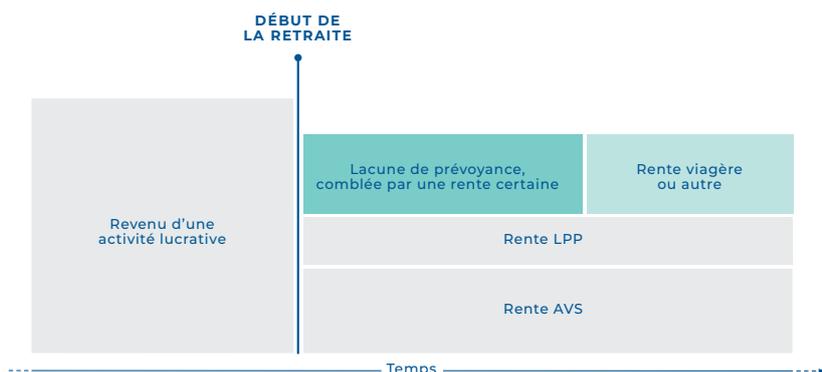
La rente certaine est un produit sécurisé qui s'adapte parfaitement à votre situation, sans prendre de risques de placements ni avoir à se soucier de la gestion du capital. C'est vous qui choisissez la date de versement de votre première rente : immédiatement ou après une période d'épargne. La rente certaine vous permet alors de bénéficier d'un revenu régulier et sécurisé, pendant une durée comprise entre cinq et vingt-cinq ans, selon votre choix.



1. Rentes certaines avec revalorisation des rentes, financées par une prime unique



2. Pont AVS financé par une rente certaine



3. Complémentarité entre la rente certaine et la rente viagère

Le patrimoine familial préservé

Préservez votre patrimoine familial grâce à notre rente certaine. En cas de décès du contractant, contrairement à d'autres produits d'assurance, le ou les bénéficiaires désignés dans le contrat percevront 100% des rentes certaines encore à venir.

La fiscalité de la rente certaine

→ Non soumise au droit de timbre

Votre prime n'est pas soumise au timbre fédéral de 2.5%, contrairement aux polices de 3^e pilier B financées par une prime unique.

→ Une imposition réduite de la rente

Le remboursement de votre capital ne fait l'objet d'aucune imposition. En l'état actuel du droit et de la pratique fiscale, seule la part de rendement est imposée sur le revenu au moment du versement de la rente certaine. Ces dispositions peuvent varier selon le lieu de domicile.

→ En cas de rachat

La valeur de rachat – le montant versé au(x) bénéficiaire(s) lors du rachat du contrat – constitue un élément imposable sur la fortune. Cependant, si vous renoncez au rachat, votre capital n'est pas imposé.



4. Fiscalité de la rente certaine



LE TAUX GARANTI

Nous proposons une exclusivité sur le marché genevois : le taux d'intérêt fixe. Garanti à la signature du contrat, il détermine les intérêts que vous toucherez tout au long de votre contrat, indépendamment des fluctuations de l'économie et des marchés financiers.

NOS EXCLUSIVITÉS

La participation aux excédents

Notre établissement de droit public est à but social. Sans actionnaires à rémunérer, nous n'avons pas de dividendes à verser. Ceci signifie que ce sont nos assurés qui bénéficient de nos bons résultats. Une fois les réserves et provisions constituées, assurant la pérennité de l'Etablissement et garantissant les rentes, les excédents vous sont redistribués sous trois formes selon votre contrat :

→ Un complément d'excédents

C'est un montant payé en complément de votre rente garantie. Il est variable et calculé en fonction de nos résultats financiers.

→ Un bonus d'intérêt

C'est un intérêt supplémentaire versé durant votre phase d'épargne avant la retraite.

→ Une revalorisation des rentes

C'est une augmentation de la rente, calculée sur la moyenne de l'inflation genevoise des deux dernières années. La rente revalorisée devient votre nouvelle rente garantie.

La continuité des versements

Quels que soient les événements de la vie, la rente certaine sera versée. En effet, en cas de décès du contractant, c'est le bénéficiaire désigné qui continuera à percevoir la rente, selon les conditions préétablies. Une stabilité bienvenue dans le paysage de la prévoyance.



*NE MANQUEZ
PAS LE MEILLEUR
DE L'ACTUALITÉ
DE LA PRÉVOYANCE*

rentesgenevoises.ch/blog

VOTRE PARTENAIRE DE CONFLANCE

Plus de 170 ans d'expérience nous permettent de parfaitement répondre à vos besoins. Sécurité, contemporanéité, anticipation, et pérennité: quatre valeurs qui font notre réputation et inspirent notre vision, nos actions et nos engagements au quotidien.

Notre gestion financière est prudente et axée sur la performance à long terme. Nous privilégions une stratégie d'investissement solide et diversifiée répondant à notre charte d'investissement responsable. Les biens immobiliers occupent une part importante de nos actifs: une tradition de longue date pour nous qui cherchons avant tout à sécuriser l'épargne de nos clients.

Pour tout besoin de prévoyance individuelle, de rente sous toutes ses formes et de placements financiers les plus sûrs, profitez du savoir-faire et de l'expertise des Rentes Genevoises en matière de prévoyance sécurisée.

Les conseils de nos experts en prévoyance sont gratuits et sans engagement; nous pouvons ainsi offrir à chacun les clés pour comprendre et optimiser sa prévoyance.

Chaque situation est particulière. Nos conseillers vous proposeront la prestation la plus adéquate à la vôtre. S'adresser à un spécialiste vous permet ainsi de construire une prévoyance entièrement personnalisée.



Ce document a été établi à titre purement informatif. Les Rentes Genevoises attachent une grande importance à l'exactitude des informations présentées. Elles ne sauraient toutefois garantir qu'au moment de leur lecture, ces informations sont toujours à jour et exhaustives. Elles se réservent le droit de les modifier en tout temps. Ce document n'est pas contractuel et n'engage en aucun cas la responsabilité des Rentes Genevoises. Toute reproduction, totale ou partielle du document, est soumise à l'autorisation préalable des Rentes Genevoises. © 2024 Rentes Genevoises - Tous droits réservés.



Suivez-nous sur LinkedIn
www.linkedin.com/company/rentes-genevoises/

Place du Molard 11
Case postale 3013
1211 Genève 3

+41 22 817 17 17
rentesgenevoises.ch
info@rentesgenevoises.ch



RENTES GENEVOISES
1849